

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE
QUARTIER M. MONVOLE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

07/306 DU 13/6/87

11) SECRET N° / TSSJ / 1.DGFP.DGPCE - SA
portant titularisation et nomination de
Mademoiselle CONCHO (Jacqueline) professeur
certifié de 1° échelon stagiaire des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des services
sociaux (Enseignement Technique) de la Répu-
blique Populaire du Congo, au titre de l'an-
née 1984.

LE PREMIER MINISTRE

VISAS :

D.G.B.

(/u la constitution du 8 juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant rati-
fication de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 23.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo;
(/u le décret n° 62/130/PP du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la Républi-
que Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/197/PP du 3.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Popu-
laire du Congo;
(/u le décret 62/193/PP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u l'arrêté n° 2007 du 21.6.1958 fixant le rè-
glement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;
(/u le décret n° 63/31/PP-BE du 26.3.63 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8;
(/u le décret n° 64/165/PP-BE du 22.5.1964 fixant
le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populai-
re du Congo;
(/u le décret n° 65/170/PP-BE du 25.6.1965 réglamen-
tant l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/170 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/PP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la Ré-
publique Populaire du Congo;
(/u le décret n° 67/304/LJT-DGT du 30.9.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20
et 21 du décret n° 64/165/PP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination
du premier Ministre;
(/u le décret n° 86/1172 du 10/12/86 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 86/1173 du 10/12/86 portant organisa-
tion des intérim des Membres du gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u le procès-verbal de la commission Administrative
paritaire d'avancement en date du 3-4-86
(/u le décret n° 86/877 du 18.7.86 sur la prise d'effet des
avancements et reclassements;

1) SECRET

M. B. 14/8

ARTICLE 1ER : Mademoiselle CONCKO (Jacqueline) Professeur Certifié de 1^o échelon stagiaire, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo, en service à Pointe-Noire, est titularisée au titre de l'année 1984, et nommée au 1^o échelon de son grade, indice 830 pour compter du 5.10.1984 ACC = 1 an.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n°86/877 du 18/7/1986, susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté, pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera ~~enregistré~~ ^{ou} publié au Journal Officiel, de la République Populaire du Congo et communiqué partout. Besoin sera. /-

BRAZAVILLE, LE 13 JUIN 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE GARDE DES SCEAUX,
LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE, ET DE LA JUSTICE

Kimembe

[Signature]

COMMANDANT Dieudonné KIMEMBE. /-

Ange Edouard POUNGUI. /-

AMPLIATIONS :

- DGM/DGC.....	2
- MESSCA/CAB.....	2
- DGB.....	2
- DCF.....	2
- B/SOLDE.....	2
- B/COURRIER.....	2
- DPAA/MESSCA.....	2
- TRESOR.....	2
- JORPC.....	2
- DRES.....	2
- DOSSIERS/DPA A.....	2
- DOSSIERS.....	1
- BST/DGDP.....	1
- INTERESSE.....	1
- MCF.....	1
- SCG/BC.....	2